



Solutions pour la réparation automobile

Ruban de Masquage Scotch™ 2328

1) Références

06304 - 18 mm x 50 m
06309 - 24 mm x 50 m
06311 - 36 mm x 50 m
06313 - 48 mm x 50 m
06292 - 72 mm x 50 m

2) Description et utilisation

Le ruban de masquage Scotch™ 2328 est un ruban de masquage légèrement crêpé, d'emploi général pour la réparation automobile. Il est spécialement conçu pour des masquages temporaires et pour une exposition unique en température (jusqu'à 80 °C).

Il convient parfaitement à une utilisation sur un dévidoir, en combinaison avec le papier de masquage 3M™.

Tailles disponibles :

Largeur (mm) : 18, 24, 36, 48, 72.

Longueur (m) : 50.

Caractéristiques	Avantages	Atouts
Papier légèrement crêpé et saturé latex	Conformabilité Finesse Résistance aux solvants Décollage facile à la main Bonne adhérence de la peinture Résistance à la déchirure lors du démasquage	Bonne conformabilité Ligne de peinture efficace Prévention des bavures à travers Manipulation aisée Bonne résistance à l'écaillage Enlèvement facile
Résine caoutchouc réticulée	Adhérence instantanée Bonne force de maintien	Collage facile Résiste lors du démasquage



3) Propriétés physiques

Épaisseur :	0,135 mm	AFERA 4006
Adhérence sur acier :	6,5 N/25 mm	AFERA 4001
Résistance à la traction :	88 N/25 mm	AFERA 4004

4) Consignes d'utilisation

1. Assurez-vous que la zone/les substrats à masquer sont propres et secs avant d'appliquer le ruban.
2. Les joints caoutchouc au niveau des vitres et les moulages en plastique sont à nettoyer à l'aide d'un nettoyant adapté pour retirer le silicone, ceci pour garantir l'absence de contamination et ainsi améliorer l'adhérence des rubans.
3. Si le ruban a subi une montée en température et qu'il a été laissé reposer toute la nuit, il est recommandé de s'assurer que le ruban est à température suffisante avant de procéder à l'enlèvement. Dans un autre cas, des résidus d'adhésif peuvent rester sur le véhicule.

Des performances satisfaisantes et un décollage propre du ruban Scotch™ 2328 seront obtenus à des températures/temps d'exposition variables sur de nombreux substrats. Des tests doivent être effectués afin d'établir les paramètres de performances du ruban Scotch™ 2328 dans vos conditions de traitement. Pour garantir des performances optimales et un retrait simple du produit, maintenez une température de 80 °C pendant 60 min.

5) Stockage

Conservez le produit dans son emballage d'origine dans des conditions normales de température et d'humidité (21 °C et 50 % d'humidité relative). La durée de conservation de ce produit en cas de stockage dans les conditions recommandées, dans les récipients d'origine non ouverts, est de 12 mois.

6) Sécurité

Les produits de réparation automobile 3M™ sont conçus pour UNE UTILISATION PROFESSIONNELLE UNIQUEMENT.

Utilisez toujours le produit suivant la procédure d'utilisation pour laquelle il a été conçu.

Lors de l'utilisation de solvants, etc., pour le nettoyage de la surface avant l'application du ruban de masquage, prenez soin d'éviter tout contact avec la peau et les yeux. Veillez à toujours porter l'EPI approprié en toutes circonstances.



Lors du retrait du ruban de masquage du véhicule, mettez le produit au rebut conformément aux recommandations du pays/de l'autorité locale.

7) Clause de non-responsabilité

L'utilisation du produit 3M décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisée que par un professionnel compétent. Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé.

Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit 3M concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur.

Le respect des informations et préconisations relatives aux produits 3M ne dispensent pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédures...) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et moyens d'utilisation. Le groupe 3M, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle.

Les conditions de garantie des produits 3M sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.